



Syndicat Indépendant Académique de l'Enseignement Secondaire Aix-Marseille



Syndicat - national - Indépendant
de l'Enseignement du Second degré
Fédération Autonome de l'Education Nationale



133 Rue Jaubert 13005 MARSEILLE

04 91 34 89 28 06 80 13 44 28 jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr <http://www.siaes.com>

Hors classe des Agrégés 2012-2013 Congés de formation professionnelle 2013-2014

CAPA du 2 Mai 2013 - Déclaration des élu(e)s du **SIAES - FAEN**

Le **SIAES - FAEN** se félicite de la décision de maintenir à 10 mois la durée du congé de formation professionnelle, suite aux discussions conduites lors du Groupe de Travail.

Nous déplorons toutefois que le Recteur ait fait le choix de réduire de 13,5 % les moyens alloués, ce qui a pour conséquence de ramener le contingent de congés de formation professionnelle à 45 équivalents temps plein pour 2013-2014, contre 52 équivalents temps plein cette année. Cela représente 55 bénéficiaires, contre 62 cette année et 73 il y a trois ans.

La pénurie de CFP a eu pour conséquence au fil des ans l'augmentation du nombre de points permettant l'attribution d'un CFP. Pour les Agrégés, la barre est passée de 75 à 79 points en 4 ans. Chaque année certains candidats perdent toute possibilité d'obtenir un CFP, la partie de leur barème liée à l'âge ou à l'échelon n'étant plus maximale. Les textes prévoient pourtant que le CFP soit attribué dès la troisième demande.

L'accès à la hors classe et l'avancement d'échelon, prévus dans la progression de carrière des fonctionnaires, n'ont malheureusement plus vocation à constituer une amélioration du niveau de vie des personnels ; ils atténuent seulement la régression du pouvoir d'achat qu'ils subissent.

Le point d'indice étant « gelé » depuis Juillet 2010, une revalorisation globale et significative des traitements est nécessaire.

Le **SIAES - FAEN** revendique à la fois l'augmentation de la valeur du point d'indice et la revalorisation de la grille indiciaire des professeurs, dont celle des Agrégés.

Toutefois pour le **SIAES - FAEN** cela ne saurait s'accompagner d'une modification des statuts et des obligations règlementaires de service des enseignants, d'une dénaturaion de leurs missions, ou d'atteintes à leur liberté pédagogique.

En effet, pour le **SIAES - FAEN**, la mission première des professeurs consiste à instruire les élèves dont ils ont la charge en leur transmettant des savoirs et des savoir-faire.

Le contingent de promotions à la hors classe est insuffisant et doit être augmenté significativement afin de permettre à l'ensemble des Agrégés ayant fait une carrière complète dans l'éducation nationale d'être admis à la retraite en ayant bénéficié de la promotion à la hors classe.

Le **SIAES - FAEN** estime normal que l'ancienneté soit prise en compte, mais il ne récus pas pour autant le « mérite », car le travail de chacun doit être reconnu à sa juste valeur. Cela à l'expresse condition que le « mérite » soit apprécié sur des critères objectifs et indiscutables, ce qui est loin d'être toujours le cas. Le « phénomène de cour » doit être évité, tout comme l'arbitraire. Trop d'avis restent ainsi sujets à caution, et particulièrement pour celles et ceux qui, susceptibles d'être promus, ne le sont pas par suite d'un avis qui les pénalise lourdement et sur lequel un doute peut être émis. Le **SIAES - FAEN** demande à ce titre une transparence totale, avec la possibilité, comme pour la notation administrative, de contestation de l'avis du chef d'établissement et/ou de l'IPR avant la décision finale du Recteur.